

AFFAIRE N° 34 /

O B J E T : ZAC n°2 des Patates à Durand.

Garantie donnée à la SEDRE pour un emprunt de 3.000.000 Francs que cette Société se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de sa mission de Concessionnaire de la Commune pour la réalisation de la Zone d'Aménagement Concerté n°2 des Patates à Durand, la SEDRE se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations un emprunt de 3.000.000 Francs destiné à financer les achats de terrains et les travaux d'équipement de la Zone, et sollicite la garantie de la Commune pour cet emprunt.

Cette garantie engage le Conseil Municipal, pendant toute la durée d'amortissement de l'emprunt, à créer une imposition directe suffisante pour couvrir les sommes dues par la SEDRE au titre de cet emprunt, en cas de défaillance de celle-ci.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

-----